

CONSEIL MUNICIPAL du 20 Mars 2026
PROCES VERBAL

Présents : P. AVELIN – A. BOICHON – S. COTTET – C. DANIEL – C. DOREL – P. DROUET – A. DUFOURNET – A. FALABRINO – S. FEISSEL – R. GASSMANN – C. GHEZ – A. GOMILA – E. HIS-GORNET – V. JOBIN – AC. LANGLOIS – L. MARTINOD – JF. MAURO – S. MAURO-CHASSAGNE – A. MENARD – PG. MERCY – S. ORIOL – V. OTTONE – R. RIBOUD – P. VIGNAND – JJ. WROBLEWSKI

Excusés : S. DUFOURNET pouvoir à P. DROUET – L. ROSAIRE pouvoir à A. DUFOURNET

Absents :

Secrétaire de séance : S. ORIOL

Ordre du Jour :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 9 Mars 2026

- 1 - Installation du Conseil Municipal
 - 2 - Election du Maire
 - 3 - Détermination du nombre d'adjoints au Maire
 - 4 - Election des adjoints au Maire
- Lecture de la Charte de l' élu local

La séance est ouverte à 18h07.

M. Christian MARTINOD, Maire sortant accueille l'assemblée pour l'installation du nouveau conseil municipal. Il remercie vivement les élus pour leur engagement et leur souhaite une belle réussite pour ce mandat qui durera 6 ou 7 ans. Il souhaite bon courage à tous puisqu'il en faut un peu pour les réunions, être actif, participer, aller à l'agglomération ou dans diverses institutions locales. Cela demande beaucoup d'engagement.

D'ici quelques réunions, une nouvelle salle sera aménagée mais il faudra patienter 3 ou 4 réunions dans cette salle un peu petite avec 27 élus.

Il remercie les élus et les agents qui l'ont accompagné durant ces années de mandat et note que certains sont présents ce soir notamment Sylviane et Marie-Noëlle anciennes élues. Merci à tous.

Puis il laisse la parole à Catherine DANIEL, doyenne de l'assemblée ce soir qui présidera la séance jusqu'à l'élection du Maire.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement, merci à tous les élus et bonne route.

Il est donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2026.

La liste conduite par Aurélia GOMILA – tête de liste « Unis pour Villaz » - a recueilli 1.246 suffrages et a obtenu 27 sièges.

Sont élus (*par ordre alphabétique*) :

AVELIN	Patrick
BOICHON	Agnès
COTTET	Sébastien
DANIEL	Catherine
DOREL	Claire
DROUET	Philippe
DUFOURNET	Alicia
DUFOURNET	Sonia
FALABRINO	Alain
FEISSEL	Sophie
GASSMANN	Rémi
GHEZ	Chantal
GOMILA	Aurélia
HIS GORNET	Emilie
JOBIN	Valérie
LANGLOIS	Anne Claire
MARTINOD	Ludovic
MAURO	Jean François
MAURO CHASSAGNE	Sophie
MENARD	Aurélie
MERCY	Pierre Georges
ORIOLE	Simon
OTTONE	Vincent
RIBOUD	Romain
ROSAIRE	Lou
VIGNAND	Pascal
WROBLEWSKI	Jean Jacques

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux élus le 15 mars 2026, et les invite à prendre place

Le conseil municipal de Villaz est ainsi installé.

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

La présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Mme Catherine DANIEL en vue de procéder à l'élection du Maire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1) Election du maire – Mandat 2026-2032

Rapporteur : Le doyen d'âge

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétariat de la séance est assuré par le benjamin de la séance à savoir Simon ORIOL.

Sous la présidence de Catherine DANIEL, il est précisé qu'une fois le maire élu, c'est lui qui assurera la présidence de la séance selon l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme C. DANIEL donne les modalités de l'élection du Maire précisant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122.7 du CGCT.

Mme C. DANIEL sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Sophie FEISSEL et m Alain FALABRINO sont désignés en cette qualité.

Mme C. DANIEL demande alors s'il y a des candidats.

Mme Aurélia GOMILA propose sa candidature.

Est enregistrée 1 candidature et les conseillers municipaux invités à passer au vote à l'appel de leur nom.

Chaque Conseiller Municipal, remet, fermé, son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :	27
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	14

Résultats :

Mme Aurélia GOMILA : **27 voix.**

Mme Aurélia GOMILA ayant obtenu l'unanimité, est proclamée Maire et immédiatement installée.

Elle prend la présidence et remercie l'assemblée. Elle fait savoir qu'il va être procédé à la détermination du nombre d'adjoint puis à l'élection des adjoints au Maire.

2) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Rapport de Mme Le Maire

Mme le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ; Mme le Maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil

Ce pourcentage donne pour la commune de VILLAZ (*pop municipale au 01.01.2026 : 3.607 hab*) un effectif maximum de 8 adjoints.

Il vous est proposé la création de 6 postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal – **A L'UNANIMITE** des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** la création de 6 postes d'adjoint au Maire
- **PRECISE** que l'entrée en fonction interviendra dès leur élection

3) ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE - Mandat 2026-2032

Rapport de M. Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-28 du 20 Mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à 6,

Considérant qu'à cette occasion, il revient aux conseillers municipaux, une fois installés et le Maire de la commune élu, de procéder à l'élection, en leur sein, des adjoints au Maire ; Mme le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (Art. L 2122-7-2 du Code Général des collectivités territoriales).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Une liste est déposée :

La liste n°1 présentée par A. GOMILA et par ordre :

- 1 - Alicia DUFOURNET
- 2 - Jean-Jacques WROBLEWSKI
- 3 - Sophie FEISSEL
- 4 - Alain FALABRINO
- 5 - Catherine DANIEL
- 6 - Vincent OTTONE

En réponse à la question de P.G MERCY, Mme le Maire précise que la parité ne s'applique pas au couple Maire/1^{er} adjoint.

Présidence du bureau de vote : C. DANIEL, assistée de 2 assesseurs A. MENARD et R. RIBOUD.

Chaque Conseiller Municipal, remet, fermé, son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27
- majorité absolue : 14

La liste présentée par A. GOMILA obtient **27 voix**

La liste n°1 ayant obtenu l'unanimité, sont proclamés élu(e) en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre ci-après :

- 1^{ère} adjointe Alicia DUFOURNET
- 2^{ème} adjoint Jean-Jacques WROBLEWSKI
- 3^{ème} adjointe Sophie FEISSEL
- 4^{ème} adjoint Alain FALABRINO
- 5^{ème} adjoint Catherine DANIEL
- 6^{ème} adjoint Vincent OTTONE

Les intéressés acceptent d'exercer ces fonctions.

Mme le Maire remercie le bureau puis précise qu'elle va faire lecture de la Charte de l'Elu local qui a été adressée à chacun par mail avec la convocation et est remise en copie ce soir en séance. Elle sera annexée au présent PV mais préalablement à cette lecture elle souhaite dire quelques mots.

C'est un moment chargé en émotion. Elle revient sur l'élection de la liste Unis pour Villaz dimanche dernier avec un taux de participation de 50,44 %. Cela donne au projet porté un sentiment de légitimité et d'adhésion dont la mise en œuvre commence ce soir.

Elle rappelle quelques projets à mener au cours du mandat et fait savoir - coïncidence du calendrier - que ce matin a eu lieu la visite de la PMI pour l'agrément de la nouvelle crèche qui a été un travail porté durant le mandat qui vient de s'achever ; un projet que j'ai porté.

Mme Le Maire remercie Catherine, la doyenne de séance ce soir ainsi que le benjamin du jour, Simon qui a assuré le secrétariat en l'absence de Lou la benjamine du mandat âgée de 21 ans.

Merci à tous très solennellement de m'avoir donné votre confiance et de m'avoir élue Maire. C'est une lourde responsabilité que j'embrasse avec passion.

Je souhaite rendre hommage à Christian MARTINOD avec qui j'ai travaillé durant 2 mandats. 12 ans c'est long mais ça passe très vite.

Je souhaite également féliciter tous les conseillers et mes adjoints élus ce soir. Ils font partie d'une équipe et vont m'accompagner dans tous les projets. Une équipe qui porte les mêmes valeurs. Cette union a été reprise dans le nom de la liste « Unis pour Villaz ». Nous sommes unis pour Villaz. Il faut garder cette valeur même si on peut ne pas toujours s'entendre sur tout. Je suis heureuse d'être Maire avec vous.

Être Maire est une lourde responsabilité mais il y a ce soir quelque chose de nouveau pour Villaz : c'est une femme qui est élue Maire. C'est pour moi un sentiment d'ouverture et de modernité. Je veux donc passer le message que l'on peut toute s'engager.

C. DANIEL : Et à tout âge.

Mme le Maire insiste également sur un point l'héritage, la lignée familiale et précise qu'elle est de Villaz ainsi que sa famille depuis plusieurs générations. Elle est attachée au territoire en tant qu'issue d'une famille de paysan cela signifie le goût du travail bien fait C'est également un hommage à ma famille mais particulièrement à Ernest dont la photo est accrochée dans le hall et qui va me toiser à l'entrée. Je souhaite lui dire que son arrière petite fille a été élue Maire et que c'est une femme. Je trouve qu'il s'agit d'un bon trait d'union entre tradition et modernité.

Merci à tous et encore félicitation à mes adjoints.

Il me reste à dire une dernière chose : Au travail !

Merci à vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h54.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 2 Avril 2026.

A Villaz, le 20 Mars 2026



Le secrétaire de séance,

Simon ORIOL



Le Maire,

Aurélia GOMILA